

1 - L'offre

Dans le cadre des séjours gratuits, afin que le plus grand nombre de familles puissent bénéficier d'une semaine de vacances, les ASCE peuvent :

- Offrir une semaine dans une ou plusieurs de leurs unités d'accueil (quand elles en possèdent) pour les saisons printemps, été, ou pour les séjours pour tous (hors vacances scolaires) ou
- Participer financièrement en faisant un virement ou en envoyant un chèque à la FNASCE (au montant qu'elles souhaitent)

2 - La saisie de l'offre dans OLGUA

Une fois que l'ASCE a décidé du nombre de semaines qu'elle va offrir à la FNASCE, elle doit saisir l'offre de séjour gratuit dans OLGUA en procédant ainsi :

→ Choisir l'unité d'accueil concernée par l'offre
→ planning → onglet en haut à droite "ajouter une fermeture ou un séjour gratuit" → confirmer "séjour gratuit" (mis par défaut) → entrer la date de la semaine choisie → enregistrer → vérifier que la semaine est bien saisie en séjour gratuit sur le planning (cela indique "réservé SG")

3 - Réception de l'offre par la FNASCE

La FNASCE édite le document de toutes les offres faites en ligne par les ASCE via OLGUA, afin de préparer la commission d'attribution (le document classe les offres par lieu géographique, mer, montagne, campagne et par date).

LES OFFRES DE SÉJOURS GRATUITS

4 - L'attribution de l'offre

La commission Action sociale se réunit pour attribuer les offres aux familles éligibles aux séjours gratuits.

L'attribution se fait en respectant au mieux le choix du demandeur, selon la date, la capacité du logement, la distance à parcourir, la destination (mer, montagne ou campagne).

Si une offre correspond au lieu et à la capacité d'une demande, mais que la date proposée par l'ASCE n'est pas celle demandée par la famille, la commission peut appeler l'ASCE concernée afin de modifier la date.

S'il manque des offres de séjours gratuits au jour de la commission d'attribution, la FNASCE contacte une ou plusieurs ASCE, et propose d'acheter une ou plusieurs semaines supplémentaires (la condition est que l'ASCE ait déjà offert au moins une semaine de séjour gratuit en amont).

Le tarif sera celui d'une semaine en UA, et sera réglé par la FNASCE, une fois le séjour effectué sur envoi d'un état de frais établi par l'ASCE.

5 - Information du résultat de l'attribution de l'offre à l'ASCE

La semaine attribuée est saisie par la FNASCE dans OLGUA, le bénéficiaire accepte ou refuse le séjour gratuit.

S'il accepte, la réservation du séjour gratuit apparaît dans le planning de l'unité d'accueil offerte (il est indiqué réservé SG)

Aucun message n'est envoyé, mais l'ASCE offrande peut consulter ses "séjours gratuits dans ses UA" dans OLGUA

6- Envoi des documents au bénéficiaire par l'ASCE gestionnaire du logement

Attention, pour le moment, l'ASCE offrande doit envoyer les documents nécessaires au séjour à la famille bénéficiaire (remise des clés, horaires, règlement intérieur...).

Il est prévu à l'avenir que les documents soient envoyés automatiquement comme pour les séjours en UA habituels, mais ce n'est pas encore le cas.

MERCI d'informer ces familles sur leur séjour dans vos UA, sinon, elles ne pourront pas partir !

Ne pas oublier que certaines familles ne sont jamais ou rarement parties en vacances, il faut parfois les accompagner au mieux lors de leur information sur le séjour.

7 - Les offres non attribuées

Une offre de séjour gratuit peut ne pas être attribuée, soit :

- dès la commission d'attribution (le lieu ou la semaine ne correspondent à aucune demande)
- après le refus de la famille bénéficiaire (dates modifiées, lieu qui ne convient pas, souci de santé, voiture en panne etc)

Le refus est saisi par l'adhérent dans OLGUA, et la semaine est rendue de nouveau disponible.

Elle peut alors être proposée à une autre famille qui n'avait pas pu obtenir de séjour gratuit.

Si la semaine ne correspond à aucune demande particulière, la FNASCE remet la semaine en "disponible" pour que l'ASCE puisse de nouveau proposer le séjour dans les séjours habituels.

Le séjour gratuit disparaît du planning, et apparaît comme "libre".

C'est grâce aux offres des ASCE que les familles à revenus modestes peuvent partir en vacances, alors merci pour toutes vos offres en toutes saisons !